



Évaluations des risques

Évaluation des risques liés à l'exécution de travaux préjudiciables pour les enfants et les adultes au sein de votre entreprise

Version : 26 janvier 2022

Public cible

Personnel de direction qui dirige la stratégie, l'élaboration de programmes et la supervision des acteurs de l'autonomisation économique des femmes (WEE). Les acteurs WEE sont des entités ou des individus qui soutiennent le développement ou l'expansion des entreprises dirigées par des femmes, fournissent des moyens de subsistance ou des services financiers, et/ou soutiennent les femmes (à l'échelle mondiale) dans leurs efforts d'accroissement de leur accès aux opportunités économiques, en particulier celles qui vivent dans les pays en développement.

But

Évaluer les risques potentiels et les conséquences imprévues du travail préjudiciable pour les enfants (travail des enfants) et les adultes dans des entreprises (dirigées par des femmes), des programmes et des contextes spécifiques. Sensibiliser et encourager l'action des acteurs WEE afin de diagnostiquer et d'atténuer les risques de sécurité et de santé au sein des entreprises dirigées par des femmes.

Objectifs

Grâce à l'utilisation de cet outil, les dirigeants des acteurs WEE pourront :

- Évaluer les risques de travail préjudiciable des enfants au sein des entreprises dirigées par des femmes et soutenues par l'organisation.
- Évaluer les risques pour la sécurité et la santé des adultes et des enfants dans des contextes, programmes et entreprises dirigées par des femmes spécifiques soutenus par l'organisation.
- Déterminer les actions successives qui peuvent être entreprises pour atténuer les risques identifiés en utilisant la boîte à outils RICHES.

ÉTABLIR LES FONDATIONS
Phase 1

CONSTRUIRE LA STRUCTURE
Phase 2

ENGAGER LES PARTICIPANTS
Phase 3



Le financement est assuré par le ministère du Travail des États-Unis dans le cadre de l'accord de coopération numéro IL-31469. 100% des coûts totaux du projet ou du programme sont financés par des fonds fédéraux, pour un total de 1 872 000 dollars. Ce matériel ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques du ministère du Travail des États-Unis, et la mention de noms commerciaux, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique pas l'approbation du gouvernement des États-Unis.



Table des matières

À propos du projet RICHES	3
Comment utiliser l'évaluation des risques	5
Évaluations des risques dans le cadre du projet RICHES	8
Partie 1 : Évaluation des risques de travail préjudiciable pour les enfants (travail des enfants)	8
2e partie : Évaluation des risques liés à la santé et à la sécurité au travail	17
Annexes	25
Acronymes et glossaire des termes	25
Remerciements	29



À propos du projet RICHES

Peu de gens pourraient s'imaginer que les investissements dans les entreprises féminines augmentent le risque ou l'incidence du travail préjudiciable pour les enfants (travail des enfants) ou les adultes. Cependant, [la recherche](#) menée grâce au projet *Reducing Incidence of Child Labor and Harmful Conditions of Work in Economic Strengthening Initiatives* (RICHES) a révélé que les femmes entrepreneurs ont du mal à concilier les charges de travail de leurs entreprises avec les tâches ménagères et les soins non rémunérés, et que beaucoup d'entre elles se tournent vers les personnes les plus proches pour obtenir de l'aide : leurs enfants.

La Fondation Grameen, en partenariat avec l'American Bar Association Rule of Law Initiative et financée par le ministère américain du Travail, Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains (OCFT), a lancé le projet RICHES dans le but de soutenir de manière responsable les entreprises dirigées par des femmes et d'atténuer le risque de travail préjudiciable pour les enfants et les adultes ou le recours à d'autres stratégies d'adaptation négatives. Pour atteindre cet objectif, RICHES a développé une boîte à outils pour les acteurs de l'émancipation économique des femmes (WEE) afin de les doter d'idées et d'outils pratiques pour intégrer et évaluer la protection de l'enfance et les pratiques commerciales sûres tout au long de leur activité. Dans le cadre du projet RICHES, les acteurs WEE sont toute entité ou individu qui soutient le développement ou l'expansion des entreprises féminines, fournit des moyens de subsistance ou des services financiers, et/ou soutient les femmes (au niveau mondial) dans leurs efforts pour accroître leur accès aux opportunités économiques, en particulier celles qui vivent dans des économies en développement.

La boîte à outils RICHES est organisée en trois phases (voir la figure 1 ci-dessous). Pour vous faciliter la tâche, cette figure est également disponible à la page 20 des évaluations des risques.

Phase 1 représente un **ensemble de pratiques minimum** et des outils connexes que tous les acteurs WEE devraient avoir à portée de main et utiliser pour promouvoir la protection des enfants et des pratiques commerciales sûres et saines au sein des initiatives économiques et/ou des entreprises dirigées par des femmes. La phase 1 vise à :

1. Sensibiliser sur les risques liés à la santé et à la sécurité des enfants et des femmes dans le cadre du soutien aux entreprises féminines ou aux activités WEE ;
2. Évaluer les risques et identifier les situations de travail préjudiciable pour les enfants et les adultes et comment y remédier ;
3. S'engager à respecter les principes de non-innocuité lors de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre d'initiatives économiques pour les femmes ; et
4. Savoir vers qui se tourner pour obtenir de l'aide et où trouver des ressources.

Les phases 2 et 3 offrent une approche plus complète de la protection de l'enfance, de la santé et des pratiques commerciales sûres par le biais d'études de marché, de formations et d'évaluations au niveau organisationnel, de formation directe des participants, de développement de produits, de suivi et d'évaluation.



Figure 1 : Boîte à outils RICHES pour les acteurs WEE



Boîte à outils pour les acteurs WEE

ÉTABLIR LES FONDATIONS Phase 1

Commencez ici : Servez-vous de ces outils afin de susciter, **au niveau de la direction**, une prise de conscience et une compréhension des risques organisationnels et des programmes liés aux conditions de travail dangereuses des enfants et les adultes.

- **Faire la présentation du cas**
- **Évaluations des risques**
- **Guide de gestion de la performance sociale (SPM)** (évaluation de la SPM uniquement)
- **Comprendre la formation sur les conditions de travail préjudiciable** (avec la direction uniquement)
- **Guide d'interrelations** (liste de contacts d'urgence et de soutien externe uniquement)
-
- **Guide de l'investisseur** (réservé aux investisseurs)

CONSTRUIRE LA STRUCTURE Phase 2

Servez-vous de ces outils afin de susciter une prise de conscience **au niveau du personnel de première ligne** et de prioriser de nouveaux ou de meilleurs produits et services.

- **Guide de gestion de la performance sociale (SPM)** (tous les outils)
- **Comprendre la formation sur les conditions de travail préjudiciable** (avec tout le personnel)
- **Guide d'étude de marché**
- **Guide des services financiers**
- **Atelier de conception**

ENGAGER LES PARTICIPANTS Phase 3

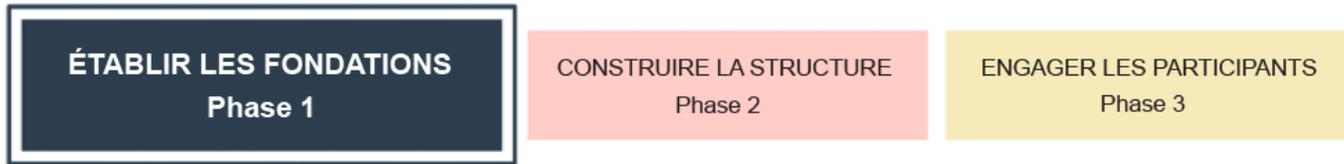
Servez-vous de ces outils afin de susciter une prise de conscience **au niveau des participants** et de répondre à leurs besoins.

- **Guide d'interrelations** (tous les outils)
- **Guide de diagnostic d'entreprise** (Versions papier et numérique)
- **Guide du Dialogue Intra-ménage**
- **Programme sur les Entreprises à risque** (versions papier et numérique)
- **Guide de suivi et d'évaluation**

Pour accéder à la boîte à outils complète, veuillez consulter <https://grameenfoundation.org/riches>.



Comment utiliser l'évaluation des risques



Les évaluations des risques sont conçues de manière à figurer parmi les pratiques minimales que tout acteur WEE doit mettre en œuvre et font partie de la **Phase 1 : Établir les fondations**.

Description du processus : Les évaluations des risques sont conçues pour être utilisées par les directeurs des acteurs de la WEE qui pilotent le développement et la supervision de la stratégie et du programme de ces acteurs. Les évaluations des risques se déroulent en deux parties : La partie 1 concerne les risques liés au travail préjudiciable des enfants et la partie 2 concerne les risques liés à la sécurité professionnelle et à la santé des enfants et des adultes. Elles doivent être menées conjointement. L'évaluation des risques peut être utilisée pendant d'un atelier et être remplie soit en groupe, soit par un seul individu et ensuite partagée avec le reste du personnel de direction. Il peut être nécessaire de consulter le personnel sur le terrain ou d'examiner les informations de l'organisation pour pouvoir bien répondre aux questions. Une fois l'évaluation terminée, des instructions sont fournies pour les prochaines étapes à suivre.

Matériel requis : Une imprimante et/ou une photocopieuse et du papier pour imprimer l'évaluation. Pour pouvoir répondre à certaines des questions de la *Partie 1 : Évaluation des risques liés au travail préjudiciable des enfants*, il est conseillé aux utilisateurs de télécharger l'application « [Sweat and Toil](#) » du ministère du Travail des États-Unis (USDOL), car elle constitue une ressource utile en ce qui concerne le travail des enfants et les conditions de travail au sein d'un pays donné.

Concepts importants à noter :

Le travail préjudiciable pour les enfants, ou le **travail des enfants**, est tout travail qui entrave le développement ou qui est : a) physiquement, mentalement, ou moralement dangereux et préjudiciable pour les enfants ; et b) interfère avec l'éducation d'un enfant. Le terme **travail des enfants** est également utilisé de manière interchangeable avec **travail préjudiciable pour les enfants** ou **travail des enfants**.

Le travail préjudiciable pour les adultes, ou **conditions inacceptables de travail** ou **UACW**, est tout travail qui est considéré comme préjudiciable et est souvent basé sur le salaire (par exemple, si le travail offre un salaire décent), le temps de travail et les jours de repos (ex. les heures de travail qui dépassent huit heures par jour ou 48 heures par semaine), ou des conditions de travail préjudiciables (piètres conditions de santé et sécurité au travail). La partie 2 de l'évaluation des risques permettra d'évaluer les heures de travail et les conditions de travail préjudiciables et couvrira les risques pour les adultes, ainsi que les dangers particuliers auxquels les enfants peuvent être confrontés lorsqu'ils sont présents ou travaillent dans l'entreprise d'un participant. Pour cette raison, elle est appelée évaluation des risques en matière de santé et de sécurité dans l'entreprise.

Étapes :

Étape 1 : Imprimez des copies de l'évaluation des risques pour chaque personne participant à l'atelier ou au moins pour chaque employé qui effectue l'évaluation. L'évaluation des risques peut



également être complétée numériquement à l'aide d'un ordinateur ou d'une tablette.

Étape 2 : Répondez à chacune des questions de l'évaluation en entourant *Oui*, *Peut-être* ou *Non*. Consultez la colonne *Aide* si vous avez des questions sur comment répondre à chaque question de l'évaluation.

Étape 3 : Dans la colonne *Informations complémentaires*, vous trouverez des questions supplémentaires auxquelles vous devrez répondre dans le cadre de l'évaluation pour expliquer votre réponse sous forme quantitative.

Étape 4 : Comptez le total des points pour chacune des réponses encadrées. La somme des points obtenus permettra de déterminer si votre organisation présente un risque faible, moyen ou élevé de travail préjudiciable pour les enfants ou les adultes dans le cadre de vos produits/services et programmes.

Étape 5 : Lisez les conclusions et les prochaines étapes identifiées pour les scores faibles, moyens ou élevés.

Temps nécessaire :

- 30 minutes, si le questionnaire est rempli lors d'un atelier ou d'une réunion de groupe. Dans ce cas, les réponses seront de qualité supérieure et basées sur la perception, et ne seront peut-être pas aussi précises.
- 2-3 heures si vous consultez les données internes disponibles pour compléter l'évaluation ou si vous devez consulter des employés de première ligne.

Adaptations :

1. Dans l'évaluation des risques, les mots « participants au programme » ou « participants » sont utilisés pour décrire les bénéficiaires d'un service fourni ou les femmes entrepreneurs. Ces termes peuvent être modifiés en fonction du type de prestataire de services qui utilisera l'outil. Par exemple, « participants au programme » ou « participants » peuvent être remplacés par « client », « bénéficiaire » ou d'autres mots significatifs avant de remplir ce champ.
2. Bien qu'aucune adaptation supplémentaire ne soit nécessaire avant de procéder à l'évaluation des risques, certaines ressources fournies dans l'évaluation suggèrent des sources d'information spécifiques au pays ou à l'acteur WEE, qui peuvent être consultées pour répondre aux questions posées.
3. Tous les guides et supports de formation de la boîte à outils RICHES ont été conçus pour garantir leur accessibilité, en particulier pour les personnes handicapées. Pour cette raison, l'évaluation des risques a été développée dans Microsoft Word, en utilisant au minimum une police de 12 points. Les graphiques et les tableaux ont été étiquetés avec un texte alternatif. Vous souhaitez peut-être ajuster la taille des tableaux pour permettre la prise de notes ou ajuster la taille de la police si vous les imprimez pour un usage spécifique.

Facteurs de coût liés à l'utilisation de l'outil : Les facteurs de coût représentent une proportion minimale des coûts d'impression (mais les évaluations des risques peuvent également être remplies sur un ordinateur), de même que le temps de la direction et du personnel.



Risques à considérer : En dépit du fait qu'il n'existe aucun risque connu qui pourrait avoir des effets négatifs sur le personnel ou les participants, il est important de noter que pendant le test pilote de cet outil, plusieurs acteurs WEE étaient préoccupés par le fait que l'évaluation des risques indiquait que leurs entreprises contribuaient sans le savoir au travail des enfants. Bien que cela puisse être vrai, l'évaluation des risques a été conçue principalement pour alerter les acteurs WEE sur les risques potentiels qui peuvent nécessiter une exploration ou une recherche supplémentaire. Les résultats obtenus suite à l'évaluation des risques doivent être interprétés en tenant compte de cela.

Langues : L'outil est disponible en anglais, espagnol et français.



Phase 1 : Établir les fondations

Évaluations des risques dans le cadre du projet RICHES

Instructions

L'évaluation des risques est divisée en deux parties : La **Partie 1** concerne les risques de travail préjudiciable pour les enfants (travail des enfants) La **Partie 2** concerne les risques liés à la sécurité et à la santé au travail des enfants et des adultes au sein des entreprises dirigées par des femmes.

Pour chaque question, encerclez ce qui correspond à votre réponse : *Oui*, *Peut-être*, ou *Non*. Vous trouverez dans la section *Aide ?* des conseils pour répondre aux questions. La colonne *Informations complémentaires* doit être utilisée pour ajouter des réponses qualitatives ou quantitatives spécifiques aux questions. Vous trouverez en italique des questions qui vous permettront de trouver les informations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Après avoir répondu à toutes les questions, faites le total de toutes les colonnes en vous basant sur les pondérations fournies dans chacune d'elles. Une fois le score final calculé, comparez le chiffre à la catégorie de risque correspondant à vos réponses figurant sous le tableau. L'entreprise doit suivre et valider toute réponse de type *Peut-être*, afin que l'évaluation finale ne repose que sur les réponses *Oui* ou *Non*.

Une fois le score final obtenu, examinez l'interprétation et les prochaines étapes pour le niveau de risque que vous avez identifié.

Partie 1 : Évaluation des risques de travail préjudiciable pour les enfants (travail des enfants)

Questions	Oui	Peut-être	Non	Aide ?	Informations complémentaires
1. Mon organisation est-elle située dans un pays où le travail préjudiciable des enfants est notoire dans des secteurs spécifiques ?	2	1	0	Voir l'application « Sweat and Toil » du USDOL ou d'autres enquêtes et études nationales. Dans l'application « Sweat and Toil », sélectionnez votre pays et passez en revue les produits identifiés pour l'exploitation du travail. Vous pouvez également sélectionner « Rapport PDF » et passer en revue la section I du rapport national.	<i>Quels sont les secteurs de votre pays (par exemple, l'agriculture, l'exploitation minière, la joaillerie, etc.) dans lesquels est pratiquée l'exploitation du travail ?</i>



Questions	Oui	Peut-être	Non	Aide ?	Informations complémentaires
2. Y a-t-il des participants à mon programme qui vivent ou travaillent dans une région où le taux de pauvreté est élevé ?	5	2	0	<p>La pauvreté accroît la probabilité que le travail préjudiciable des enfants soit utilisé comme un mécanisme d'adaptation. Vu que la pauvreté est une notion relative, pensez à utiliser le critère suivant pour déterminer si la réponse est <i>Oui</i>, <i>Peut-être</i>, ou <i>Non</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le pourcentage de participants vivant dans la pauvreté (selon les seuils de pauvreté nationaux ou internationaux) est supérieur ou égal à l'incidence nationale de la pauvreté (par exemple, 30 % des participants sont pauvres et la moyenne nationale est de 30 %). Vous pouvez consulter l'Index global de pauvreté multidimensionnelle du PNUD (sélectionnez votre pays et consultez les statistiques sur la pauvreté) ou les statistiques sur la pauvreté de la Banque mondiale (sélectionnez votre pays et consultez le taux de pauvreté pour l'année la plus récente). • Si votre organisation collecte elle-même ses données sur la pauvreté, par exemple en utilisant l'Indice de Probabilité de la Pauvreté (PPI), consultez votre management du 	<i>Quel est le taux de pauvreté parmi vos participants ?</i>



Questions	Oui	Peut-être	Non	Aide ?	Informations complémentaires
				<p>système d'information (MIS) ou les données de votre programme.</p>	
<p>3. Y a-t-il des participants à mon programme qui vivent ou travaillent dans une zone où survient une ou plusieurs des situations à haut risque suivantes : crise économique, crise sanitaire, sécheresse/inondation ou autres catastrophes naturelles, conflit armé, fermeture d'école, insécurité alimentaire, etc ?</p>	5	2	0	<p>Les situations à haut risque accroissent la probabilité que le travail préjudiciable des enfants soit utilisé comme un mécanisme d'adaptation.</p> <p>Consultez le MIS de votre organisation ou les données du programme, si elles sont disponibles, ou fiez-vous aux observations de la direction et des employés de première ligne. Effectuez des évaluations supplémentaires, s'il le faut.</p>	<p><i>Quels sont les différents types de risques auxquels sont confrontés les participants ?</i></p>
<p>4. Y a-t-il des participants à mon programme qui travaillent dans le domaine agricole ou qui possèdent des entreprises agricoles ?</p>	5	2	0	<p>L'agriculture est le secteur le plus à risque pour le travail préjudiciable des enfants.</p> <p>Consultez le MIS de votre organisation ou les données du programme, si elles sont disponibles, ou fiez-vous aux observations de la direction et des employés de première ligne. Effectuez des évaluations supplémentaires, s'il le faut.</p>	<p><i>Combien de participants à votre programme travaillent dans l'agriculture ?</i></p>



Questions	Oui	Peut-être	Non	Aide ?	Informations complémentaires
5. Pour les secteurs identifiés au niveau de la question 1 comme présentant le plus grand risque de travail préjudiciable pour les enfants, y a-t-il des participants à mon programme qui possèdent des entreprises dans ces secteurs ou qui fournissent des services connexes à ces secteurs (à part l'agriculture) ?	2	1	0	Pour les secteurs indiqués au niveau de la question 1, par exemple, si la fabrication de bijoux est identifiée comme un secteur à haut risque pour le travail préjudiciable des enfants (ou l'exploitation du travail), quel est le pourcentage des participants qui possèdent des entreprises de fabrication de bijoux, conçoivent des produits pour des entreprises de fabrication de bijoux ou qui vendent des produits de ces entreprises ? Consultez le MIS de votre organisation ou les données du programme, si elles sont disponibles. Effectuez des évaluations supplémentaires, s'il le faut.	<p><i>De quels secteurs s'agit-il ?</i></p> <p><i>Combien de participants possèdent des entreprises dans ces secteurs ?</i></p> <p>Quels services fournissent-ils ?</p>
6. Y a-t-il des participants à mon programme qui font appel à des enfants de moins de 15 ans (les leurs ou d'autres enfants) pour les aider dans leur entreprise ?	10	5	0	La présence d'enfants de moins de 15 ans, que ce soit pendant ou en dehors des heures de classe, est un facteur de risque de travail préjudiciable pour les enfants. Bien que l'âge de 15 ans soit l'âge légal minimum international standard pour le travail, chaque pays aura des normes nationales et éventuellement des allocations spécifiques pour les enfants de moins de 15 ans, comme des allocations pour les travaux légers (qui sont des travaux qui n'affectent pas le développement de l'enfant ni sa participation à l'école). Vous pouvez en apprendre davantage sur les normes de	<p><i>Que révèlent mon MIS ou mes données de programme sur le nombre d'employés qui sont ou ne sont pas des membres de la famille ?</i></p> <p><i>Que disent mes employés de première ligne à propos de leur connaissance des enfants qui aident l'entreprise ?</i></p>



Questions	Oui	Peut-être	Non	Aide ?	Informations complémentaires
				<p>votre pays en utilisant l'application « Sweat and Toil » et en sélectionnant votre pays, puis « Normes juridiques » ou en sélectionnant le « Rapport PDF » et en passant en revue la section II pour voir quelles normes ont été fixées pour les âges minimums pour chaque type de travail.</p> <p>Vous devrez surtout vous fier aux réponses du personnel de terrain, mais, si les données du MIS ou du programme de l'organisation permettent de suivre le nombre d'employés participants et de savoir si ceux-ci sont des membres de la famille ou non, ces données peuvent vous servir pour répondre à cette question.</p>	
<p>7. Y a-t-il des participants à mon programme qui font appel à des enfants de moins de 15 ans (les leurs ou d'autres enfants) pour les aider à prendre soin d'autres enfants ou adultes dans le ménage, ou pour s'occuper d'autres responsabilités du ménage pendant que les adultes travaillent ?</p>	10	5	0	<p>Consultez le MIS ou les données du programme de l'organisation ou fiez-vous aux réponses des employés de première ligne. Effectuez une évaluation supplémentaire, s'il le faut.</p>	<p><i>Que disent mes employés de terrain à propos de leur connaissance des enfants qui aident à la maison ?</i></p>



Questions	Oui	Peut-être	Non	Aide ?	Informations complémentaires
8. Le pourcentage d'enfants âgés de 5 à 14 ans qui vont à l'école dans mon pays est-il inférieur à 80 pour cent ?	2	1	0	<p>Les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) indiquent que tous les enfants (filles et garçons) devraient terminer l'enseignement primaire et secondaire pour pouvoir s'élever socialement et échapper à la pauvreté. Si les enfants ne fréquentent pas l'école lorsqu'ils ont entre 5 et 14 ans, alors il y a un risque accru qu'ils soient dans des situations de travail préjudiciable pour les enfants. Bien que les ODD visent à ce que tous les enfants terminent l'école primaire et secondaire, les estimations de l'UNESCO indiquent que la moyenne mondiale des jeunes non scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire inférieur est d'environ 12 %. En conséquence, un seuil de 80 pour cent a été fixé pour comparer les statistiques nationales à la moyenne mondiale de fréquentation scolaire.</p> <p>Consultez l'application « Sweat and Toil » du USDOL pour votre pays et sélectionnez l'onglet « Statistics » ou sélectionnez « Report PDF » et passez en revue la section II ou encore consultez d'autres ressources comme le World Bank EdStats, le UNICEF Education Dashboard, ou le rapport USDOL Child</p>	<p><i>Quel est le pourcentage d'enfants âgés de 5 à 14 ans qui sont scolarisés ?</i></p> <p><i>Les enfants abandonnent l'école à un jeune âge dans la région où se trouve votre organisation ?</i></p>



Questions	Oui	Peut-être	Non	Aide ?	Informations complémentaires
				<u>Labor.</u>	
9. Les participants au programme dans ma zone de service n'ont-ils pas souvent la possibilité d'envoyer leurs enfants à l'école, à la garderie ou à d'autres activités d'avant ou d'après école ? Cela peut être lié aux coûts de transport ou de fournitures, ou à d'autres limitations.	4	2	0	Les employés locaux de première ligne peuvent répondre à cette question en partageant leurs impressions. Les organisations locales actives dans ce domaine peuvent également fournir davantage d'informations spécifiques.	<i>Que savons-nous, moi ou mes employés de première ligne, sur les endroits que fréquentent les enfants ou sur la manière dont ils peuvent passer leur temps libre pendant que leurs tuteurs travaillent ?</i>
Calculez le score pondéré pour chaque colonne (additionnez les chiffres encerclés dans chaque colonne)					
Score pondéré : Faites la somme des scores de chaque colonne.					
Catégories de risques	0 à 4 Faible risque de travail préjudiciable des enfants 5-45 Risque modéré à élevé de travail préjudiciable des enfants				



Quelle est la signification de mon score ?

Bien que tous les *Oui* ne signifient pas qu'il existe des risques de travail préjudiciable des enfants au sein des Programmes ou initiatives WEE ou au sein des entreprises dirigées par des femmes, chaque *Oui* aidera votre organisation à identifier les risques potentiels de travail préjudiciable des enfants.

Faible risque : L'obtention d'un score de faible risque indique que votre organisation a moins de chances de superviser les programmes ou initiatives WEE ou de soutenir les entreprises dirigées par des femmes où pourraient avoir lieu un travail préjudiciable des enfants. Cette évaluation peut également signifier que pour chaque *Peut-être*, des recherches/informations supplémentaires peuvent être nécessaires pour déterminer le niveau du risque et pour déterminer clairement si la réponse doit être *Oui* ou *Non*.

- **Prochaine étape :** Même s'il s'avère que votre organisation présente de **faibles risques liés au travail préjudiciable des enfants** dans toutes ses initiatives, tous ses programmes ou parmi ses participants, vous devez terminer la Phase 2 : Évaluation des risques en matière de santé et de sécurité au travail sur la prochaine page. En outre, il est recommandé de compléter les outils énumérés dans la partie 1 (dans l'ordre) comme décrit ci-dessous dans la figure 1 : Boîte à outils RICHES pour les acteurs WEE ou dans l'[Index RICHES](#). L'utilisation de ces outils permettra à votre organisation de démontrer, tant en interne qu'en externe, son engagement à mettre en pratique son intention de ne pas causer de tort à autrui. Pour cela, il faudra sensibiliser la hiérarchie sur les risques liés à la santé et à la sécurité des enfants et des femmes lorsqu'elle apporte son soutien aux entreprises dirigées par des femmes ou aux activités WEE, développer des politiques et des pratiques internes pour identifier, mesurer et atténuer les risques préjudiciables et savoir où trouver des ressources et de l'aide après identification des travaux préjudiciables des enfants ou autres besoins.

Risque moyen à élevé : Obtenir une évaluation de risque moyen à élevé indique qu'il y a plusieurs risques connus de travail préjudiciable des enfants ou qu'il y a plusieurs risques dont vous n'êtes pas certain (vous avez répondu *Peut-être* à plusieurs reprises) et qui nécessiteront des recherches et/ou des explications supplémentaires. Ce résultat exige que l'organisation utilise plusieurs outils RICHES pour mieux évaluer, diagnostiquer et mettre en œuvre des mesures concrètes pour traiter certains des risques identifiés. Par exemple, vous pouvez demander des explications supplémentaires pour déterminer pourquoi, " le taux de scolarisation est faible dans le pays ", mais les données des participants de votre organisation indiquent que tous les enfants ou la plupart d'entre eux ont obtenu un diplôme d'études secondaires.

- **Prochaine étape :** **Au minimum**, votre organisation doit compléter les outils énumérés dans la phase 1 (dans l'ordre) comme décrit ci-dessous dans la figure 1 : Boîte à outils de RICHES pour les acteurs de WEE ou comme décrit dans l'[indice RICHES](#). Cela permettra à votre organisation de démontrer, tant en interne qu'en externe, son engagement à mettre en pratique son intention de ne pas causer de tort à autrui. Pour cela, elle pourra par exemple sensibiliser la hiérarchie sur les risques liés à la santé et à la sécurité des enfants et des femmes lorsqu'elle apporte son soutien aux entreprises dirigées par des femmes ou aux activités WEE, développer des politiques et des pratiques internes pour identifier, mesurer et atténuer les risques préjudiciables et savoir où trouver des ressources et de l'aide après

Évaluations des risques dans le cadre du projet RICHES



identification des travaux préjudiciables des enfants ou autres besoins. **En outre**, passez en revue les outils énumérés dans les Étapes 2 et 3. De façon plus spécifique, vous pouvez vouloir utiliser les outils de la 2e partie, comme le [Guide d'étude de marché RICHES](#) pour comprendre les risques réels et les caractéristiques du travail préjudiciable des enfants au niveau de vos participants ou pour compléter les outils de la 3e partie, comme l'*Outil 1 : Diagnostic des risques liés à la sécurité et à la santé au travail pour les employés de première ligne* dans le [Guide de diagnostic des entreprises de RICHES](#). Lorsque vous utiliserez les outils des étapes 2 et 3, vous comprendrez plus précisément les causes réelles du travail préjudiciable des enfants et les principaux risques de travail préjudiciable pour les enfants et les adultes au niveau de vos participants



2e partie : Évaluation des risques liés à la santé et à la sécurité au travail

Questions	Ou i	Peut- être	No n	Aide ?	Informations complémentaires
1. Y a-t-il des participants à mon programme qui ont des activités impliquant l'utilisation de machines, d'équipements ou d'outils dangereux, ou qui impliquent le transport de charges lourdes (comme du bois, des produits, etc.) ou l'exposition à d'autres types de blessures, comme des coupures ?	2	1	0	<p>Au nombre des entreprises participantes qui peuvent être concernées figurent la boulangerie industrielle, les industries textiles, les entreprises de couture, le travail du bois, la réparation ou la mécanique automobile, la maçonnerie, etc.</p> <p>Voir le système d'information de gestion (SIG) ou les données du programme. Renseignez-vous auprès du personnel de première ligne pour connaître leurs points de vue et leurs suggestions.</p>	<p><i>Dans quels secteurs ou entreprises sont-ils ?</i></p> <p>Qu'est-ce que cela représente dans le portefeuille ?</p>
2. Y a-t-il des participants à mon programme dont les activités impliquent l'utilisation de pesticides, d'insecticides, de produits de nettoyage, de teintures, de peintures, de produits chimiques pour les soins capillaires ou d'autres produits chimiques ou risques biologiques tels que l'exposition à des bactéries	2	1	0	<p>Les entreprises participantes qui peuvent être concernées sont les salons de manucure et de coiffure, les pêcheries, les fermes ou d'autres entreprises agricoles.</p> <p>Voir le système d'information de gestion (SIG) ou les données du programme. Renseignez-vous auprès du personnel de première ligne pour connaître leurs points de vue et leurs suggestions.</p>	<p><i>Dans quels secteurs ou entreprises sont-ils ?</i></p> <p><i>Qu'est-ce que cela représente dans le portefeuille ?</i></p>



(par exemple, à partir d'excréments d'animaux ou d'aliments crus dangereux comme la viande, le poisson ou les œufs) ou l'interaction avec des animaux, des insectes, etc. ?					
3. Est-ce que certains participants à mon programme ont des activités qui les obligent à travailler en hauteur, dans des espaces confinés, en position debout ou à genoux pendant de longues durées, sous terre ou sous l'eau ?	2	1	0	<p>Les entreprises participantes qui peuvent être concernées sont les entreprises agricoles, les bijouteries, les pêcheries et les restaurants.</p> <p>Voir le système d'information de gestion (SIG) ou les données du programme. Renseignez-vous auprès du personnel de première ligne pour connaître leurs points de vue et leurs suggestions.</p>	<p><i>Dans quels secteurs ou entreprises sont-ils ?</i></p> <p><i>Qu'est-ce que cela représente dans le portefeuille ?</i></p>
4. Existe-t-il des participants à mon programme dont l'activité nécessite l'utilisation d'huile de cuisson, de brûleurs ou de fours de cuisson, de flammes nues ou d'une exposition à des températures extrêmes ou qui travaillent dans des espaces qui ne sont pas bien ventilés ?	2	1	0	<p>Les entreprises participantes qui peuvent être concernées sont les restaurants, les boulangeries et les kiosques alimentaires.</p> <p>Voir le système d'information de gestion (SIG) ou les données du programme. Renseignez-vous auprès du personnel de première ligne pour connaître leurs points de vue et leurs suggestions.</p>	<p><i>Dans quels secteurs ou entreprises sont-ils ?</i></p> <p><i>Qu'est-ce que cela représente dans le portefeuille ?</i></p>



<p>5. Existe-t-il des participants à mon programme dont l'activité nécessite de longues heures de travail, sans pause, ou qui travaillent la nuit ?</p>	2	1	0	<p>Comme l'indique le document RICHES Pre-Situational Analysis Report, les conditions de travail préjudiciables pour les adultes comprennent les heures de travail qui dépassent 48 heures par semaine, ou une semaine de travail sans au moins un jour entier de repos de 24 heures.</p> <p>Voir le système d'information de gestion (SIG) ou les données du programme. Renseignez-vous auprès du personnel de première ligne pour connaître leurs points de vue et leurs suggestions.</p>	<p><i>Dans quels secteurs ou entreprises sont-ils ?</i></p> <p><i>Qu'est-ce que cela représente dans le portefeuille ?</i></p>
<p>6. Existe-t-il parmi les participants à mon programme des personnes dont l'activité nécessite des mouvements rapides ou répétitifs, ou qui ont besoin de faire preuve d'une très grande précision oculaire ?</p>	2	1	0	<p>Les entreprises participantes qui peuvent être concernées sont les entreprises de couture et de tricotage ou les petits ateliers (par exemple, les entreprises artisanales).</p> <p>Voir le système d'information de gestion (SIG) ou les données du programme. Renseignez-vous auprès du personnel de première ligne pour connaître leurs points de vue et leurs suggestions.</p>	<p><i>Dans quels secteurs ou entreprises sont-ils ?</i></p> <p><i>Qu'est-ce que cela représente dans le portefeuille ?</i></p>



<p>7. Existe-t-il, parmi les participants à mon programme, des personnes qui travaillent dans des entreprises où elles, ou les membres de leur famille risquent d'être victimes de violence psychologique ou physique ou d'être victimes de harcèlement sexuel ?</p>	2	1	0	<p>Bien que toutes les entreprises puissent être confrontées à ces risques, les entreprises ambulantes dirigées par des femmes (comme celles qui vendent au moyen d'un chariot ou au bord de la route à des voyageurs) peuvent être les plus exposées.</p> <p>Voir le système d'information de gestion (SIG) ou les données du programme. Renseignez-vous auprès du personnel de première ligne pour connaître leurs points de vue et leurs suggestions.</p>	<p><i>Dans quels secteurs ou entreprises sont-ils ?</i></p> <p><i>Qu'est-ce que cela représente dans le portefeuille ?</i></p>
<p>8. Existe-t-il parmi les participants à mon programme des personnes dont l'activité professionnelle les expose, elles ou les membres de leur ménage, aux dangers de la route ?</p>	2	1	0	<p>Les entreprises participantes qui peuvent être concernées sont les entreprises de restauration ambulantes.</p> <p>Voir le système d'information de gestion (SIG) ou les données du programme. Renseignez-vous auprès du personnel de première ligne pour connaître leurs points de vue et leurs suggestions.</p>	<p><i>Dans quels secteurs ou entreprises sont-ils ?</i></p> <p><i>Qu'est-ce que cela représente dans le portefeuille ?</i></p>
<p>9. Y a-t-il des participants à mon programme qui ont des enfants (en particulier des enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge scolaire ou des enfants d'âge scolaire) présents dans leur espace de travail pendant qu'ils</p>	2	1	0	<p>Par conséquent, même si les enfants ne travaillent pas dans l'entreprise, ils peuvent être exposés à tous les risques énumérés qui sont nocifs pour les adultes. Ces risques sont particulièrement élevés dans la mesure où le corps des enfants est en pleine croissance. Cela peut entraîner des</p>	<p><i>À quelle fréquence ressentez-vous cette situation et pourquoi ?</i></p>



travaillent ?				<p>problèmes de développement et de croissance ou causer des maladies.</p> <p>Renseignez-vous auprès du personnel de première ligne pour connaître leurs points de vue et leurs suggestions.</p>	
<p>10. Existe-t-il parmi les participants à mon programme des personnes dont l'activité professionnelle les oblige à utiliser régulièrement des équipements de protection individuelle (EPI) (tels que des masques, des gants, etc.) pour assurer leur protection dans le cadre de leur travail ? Les EPI peuvent être nécessaires pour faire face à des cas de risques tels que le COVID-19 ou pour se protéger contre des dommages corporels ou des risques biologiques.</p>	2	1	0	<p>Les entreprises participantes qui peuvent être concernées sont les entreprises agricoles et les entreprises alimentaires.</p> <p>Voir le système d'information de gestion (SIG) ou les données du programme. Renseignez-vous auprès du personnel de première ligne pour connaître leurs points de vue et leurs suggestions.</p>	<p><i>Dans quels secteurs ou entreprises sont-ils ?</i></p> <p><i>Qu'est-ce que cela représente dans le portefeuille ?</i></p>
<p>Calculez le score pondéré pour chaque colonne (additionnez les chiffres encadrés dans chaque colonne)</p>					



Score pondéré : Faites la somme des scores de chaque colonne.			
Catégories de risques	0-4 Faibles risques liés à la sécurité et à la santé des adultes et des enfants au travail	5-22 Risques moyens à élevés liés à la sécurité et à la santé des adultes et des enfants au travail	

Quelle est la signification de mon score ?

Un grand nombre de femmes dans les pays en développement créent des entreprises à domicile en raison de l'insuffisance des centres d'incubation d'entreprises, de la localisation rurale, du manque de moyens de transport et d'enregistrement des entreprises, ou de la faiblesse des actifs et des capitaux pour acheter ou louer des locaux. Pour assurer l'équilibre entre les responsabilités familiales et l'esprit entrepreneurial, les femmes sont obligées d'amener leurs enfants dans l'entreprise, que celle-ci soit située à proximité du domicile ou dans un lieu éloigné. De plus, la plupart des enfants dans les situations de travail préjudiciable pour les enfants travaillent aux côtés de leurs parents dans leurs activités économiques. Pour ces raisons, les enfants et les autres membres du ménage peuvent être exposés aux risques liés à la sécurité et à la santé au travail, qu'ils travaillent ou non. Il est donc important de bien comprendre les risques généraux auxquels les femmes, les membres de leur ménage et d'autres personnes peuvent être confrontés sur le lieu de travail.

Bien que toutes les réponses *Oui* ne signifient pas qu'il existe des risques liés à la sécurité et à la santé au travail au sein des programmes ou initiatives WEE ou des entreprises dirigées par des femmes, toute réponse *Oui* aidera votre organisation à identifier les risques éventuels qui sont liés à la sécurité et à la santé et dont les participants et les personnes qui travaillent avec ou à proximité des femmes devraient prendre en compte. Par exemple, si certaines entreprises demandent aux femmes d'utiliser des produits chimiques, un acteur WEE cherchera peut-être à s'assurer que ces ménages savent comment réduire les risques d'exposition aux substances dangereuses (disposent-ils des équipements de protection adéquats, stockent-ils ces produits chimiques dans un endroit inaccessible aux enfants et où il n'y a aucun risque de déversement ou d'exposition accidentelle ?) pour eux-mêmes et leurs enfants, en particulier.

Faible risque : L'obtention d'un score de faible risque indique que votre organisation a moins de chances de superviser les programmes ou initiatives WEE ou de soutenir les entreprises dirigées par des femmes en cas de risques liés à la sécurité et à la santé dans au travail. Cette évaluation peut également signifier que pour chaque réponse de *Peut-être*, des recherches/informations supplémentaires peuvent être nécessaires pour déterminer le niveau du risque et pour déterminer clairement si la réponse doit être *Oui* ou *Non*.



- **Prochaine étape :** Même s'il s'avère que votre organisation présente de **faibles risques liés à la santé et à la sécurité au travail** dans toutes ses initiatives, tous ses programmes ou parmi ses participants, vous devez compléter les outils énumérés dans la phase 1 (dans l'ordre), comme le décrit la figure 1 ci-dessous : Boîte à outils de RICHES pour les acteurs de WEE ou pour l'indice RICHES. L'utilisation de ces outils permettra à votre organisation de démontrer, tant en interne qu'en externe, son engagement à mettre en pratique son intention de ne pas causer de tort à autrui. Pour cela, il faudra sensibiliser la hiérarchie sur les risques liés à la santé et à la sécurité des enfants et des femmes lorsqu'elle apporte son soutien aux entreprises féminines ou aux activités WEE, développer des politiques et des pratiques internes pour identifier, mesurer et atténuer les risques préjudiciables et savoir où trouver de l'aide ainsi que des ressources.

Risque moyen à élevé : L'obtention d'un score de risque moyen à élevé indique qu'il existe plusieurs risques professionnels identifiables qui peuvent présenter un certain danger pour les adultes et les enfants au sein des entreprises de vos participants. Un score de risque moyen à élevé vous obligerait à demander des explications supplémentaires sur des réponses et à demander à votre organisation d'évaluer ces risques. Par exemple, si vous avez répondu *Oui* à la question 9 portant sur la présence de jeunes enfants dans l'espace de travail, l'évaluation révèle que la présence d'enfants dans l'espace de travail des femmes est rare et que le risque d'exposition des enfants aux risques professionnels est faible. Plus le score est élevé, plus votre organisation doit envisager de former le personnel et les participants sur la manière d'identifier les problèmes de sécurité au travail afin de réduire les risques pour les intervenants et leurs enfants, en particulier.

- **Prochaine étape : Au minimum,** votre organisation doit compléter les outils énumérés dans la phase 1 (dans l'ordre) comme décrit ci-dessous dans la figure 1 : Boîte à outils de RICHES pour les acteurs de WEE ou comme décrit dans l'indice RICHES. Cela permettra à votre organisation de démontrer, tant en interne qu'en externe, son engagement à mettre en pratique son intention de ne pas causer de tort à autrui. Par exemple, en sensibilisant la hiérarchie sur les risques liés à la santé et à la sécurité des enfants et des femmes lorsqu'elle apporte son soutien aux entreprises féminines ou aux activités WEE, en développant des politiques et des pratiques internes pour identifier, mesurer et atténuer les risques de préjudice, et savoir où demander de l'aide ou trouver des ressources. **En outre,** passez en revue les outils énumérés dans les Étapes 2 et 3. Plus précisément, vous pouvez choisir d'utiliser les outils de l'étape 2, notamment le Guide de l'étude de marché RICHES pour comprendre la prévalence et les caractéristiques des risques liés à la sécurité et à la santé au travail pour vos participants et leurs enfants ou ceux de l'étape 3, notamment *l'Outil 1 : Diagnostic des risques liés à la sécurité et à la santé au travail pour le personnel de première ligne* dans le Guide de diagnostic des entreprises de RICHES. Lorsque vous utiliserez les outils des étapes 2 et 3, vous comprendrez plus précisément les causes réelles du travail préjudiciable pour les enfants et les principaux risques de travail préjudiciable pour les enfants et les adultes que courent vos participants.



Figure 1 : Boîte à outils RICHES pour les acteurs WEE



Boîte à outils pour les acteurs WEE

ÉTABLIR LES FONDATIONS Phase 1

Commencez ici : Servez-vous de ces outils afin de susciter, **au niveau de la direction**, une prise de conscience et une compréhension des risques organisationnels et des programmes liés aux conditions de travail dangereuses des enfants et les adultes.

- **Faire la présentation du cas**
 - **Évaluations des risques**
 - **Guide de gestion de la performance sociale (SPM)** (évaluation de la SPM uniquement)
 - **Comprendre la formation sur les conditions de travail préjudiciable** (avec la direction uniquement)
 - **Guide d'interrelations** (liste de contacts d'urgence et de soutien externe uniquement)
-
- **Guide de l'investisseur** (réservé aux investisseurs)

CONSTRUIRE LA STRUCTURE Phase 2

Servez-vous de ces outils afin de susciter une prise de conscience **au niveau du personnel de première ligne** et de prioriser de nouveaux ou de meilleurs produits et services.

- **Guide de gestion de la performance sociale (SPM)** (tous les outils)
- **Comprendre la formation sur les conditions de travail préjudiciable** (avec tout le personnel)
- **Guide d'étude de marché**
- **Guide des services financiers**
- **Atelier de conception**

IMPLIQUER LES PARTICIPANTS Phase 3

Servez-vous de ces outils afin de susciter une prise de conscience **au niveau des participants** et de répondre à leurs besoins.

- **Guide d'interrelations** (tous les outils)
- **Guide de diagnostic d'entreprise** (Versions papier et numérique)
- **Guide du Dialogue Intra-ménage**
- **Programme sur les Entreprises à risque** (versions papier et numérique)
- **Guide de suivi et d'évaluation**



Annexes

Acronymes et glossaire des termes

Acronyme	Définition
ABA ROLI	L'association du barreau Américain - Initiative sur les règles de droit
SIG	Système d'information de gestion
OCFT	Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des personnes
PPI	Indice de probabilité de pauvreté
RICHES	Réduction de l'incidence du travail des enfants et des conditions de travail préjudiciables dans les initiatives de renforcement économique
ODD	Les objectifs de développement durable
UACW	Conditions inacceptables de travail
ONU	Organisation des Nations unies
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USDOL	Département américain du travail
WEE	Autonomisation économique des femmes

Terme	Définition
Enfants à risque de s'engager dans un travail préjudiciable pour les enfants	<p>Un enfant à risque de s'engager dans un travail préjudiciable pour les enfants est un enfant qui remplit une ou plusieurs des conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Vivre dans une région où le travail des enfants est fréquent ; 2) Vivre dans la pauvreté (telle que définie par les normes nationales) ; 3) En âge scolaire, mais non scolarisé ; 4) Avoir un ou plusieurs frères et sœurs engagés dans le travail des enfants ; 5) Orphelins ; 6) Le chef de ménage ; 7) Affecté par un handicap ; 8) Vivre dans une région où le taux de scolarisation est faible ou le taux d'abandon scolaire est élevé.
Travail des enfants	Les tâches ménagères et les formes de travail légal, y compris les travaux légers. Ce type de travail ne compromet pas la scolarité. Selon les normes internationales, l'âge minimum pour travailler est de 14 ou 15 ans, selon le pays, car certains pays en développement appliquent un âge minimum plus bas pour travailler.
Personnel de première ligne	Le personnel de première ligne fait référence au personnel des acteurs WEE qui travaillent directement avec les femmes pour les aider à atteindre les objectifs WEE et sont principalement sur le terrain. Le personnel de première ligne peut



	<p>être entre autres des formateurs, des agents communautaires, des agents de crédit, des travailleurs sociaux et des agents de vulgarisation agricole.</p>
<p>Travail préjudiciable pour les enfants (travail des enfants)</p>	<p>Le travail préjudiciable pour les enfants, ou travail des enfants, désigne tout travail qui entrave le développement d'un enfant et qui est : a) physiquement, mentalement ou moralement dangereux et nocif pour les enfants ; et b) entrave la scolarité d'un enfant. Le terme travail des enfants est également utilisé de manière interchangeable avec travail préjudiciable pour les enfants ou travail des enfants. La boîte à outils RICHES considère également que le travail préjudiciable des enfants est tout travail difficile, dangereux ou dégoûtant (également connu sous le nom des 3 D).</p>
<p>Travail préjudiciable pour les adultes (conditions inacceptables de travail ou UACW)</p>	<p>Toutes les conditions de travail considérées comme préjudiciables, telles que des salaires qui ne permettent pas une vie décente aux travailleurs et à leurs familles, des heures de travail supérieures à huit heures par jour/48 heures par semaine et de mauvaises conditions de santé et de sécurité au travail. Les conditions de travail préjudiciables sont plus présentes dans le secteur informel, où il existe de nombreuses entreprises dirigées par des femmes, le travail vulnérable, comme le travail en sous-traitance et le travail dans des environnements qui manquent ou ont des protections légales limitées, le travail forcé, qui est la forme la plus flagrante et est particulièrement courant dans le travail domestique, la construction et la fabrication, l'agriculture, l'horticulture et dans les industries de l'hôtellerie et du sexe, ou le travail précaire, qui comprend des situations de travail instables telles que le travail temporaire et/ou informel tel que le secteur des soins domestiques, le secteur du nettoyage, le travail en cuisine, le travail sur le marché et les usines.</p>
<p>Travail léger</p>	<p>Le travail des enfants qui est limité dans le temps, qui ne nuit pas à la santé, à la sécurité, à la présence et à la réussite scolaires de l'enfant. Les travaux légers peuvent inclure des tâches ménagères adaptées à l'âge de l'enfant, comme faire son lit, faire la vaisselle, garder occasionnellement des bébés, etc. Selon les normes internationales, l'âge minimum pour les travaux légers est de 12 ou 13 ans, selon le pays, certains pays en développement appliquent un âge minimum plus bas pour le travail.</p>
<p>Personnel de direction</p>	<p>Le personnel de direction fait référence au personnel des acteurs WEE qui est principalement basé au siège de l'organisation et qui est responsable du développement et de la supervision de la stratégie et du programme.</p>
<p>Système d'information de gestion (SIG)</p>	<p>Pour certains Acteurs WEE, un SIG est un terme générique pour désigner le système de données utilisé pour saisir les données des participants, telles que les données démographiques, les informations commerciales, les données de prêt, etc. Il peut également être considéré comme le système bancaire central ou un système de gestion de la relation client. Il est également utilisé de manière générique dans ce guide, pour désigner tout système utilisé par un acteur WEE pour assurer le suivi des données relatives aux participants. Exemples de SIG :</p>



	<p>Mifos, TaroWorks, Musoni, Microfins, TrustBankCBS SaaS, Salesforce, Tenemos, parmi tant d'autres. Les systèmes SIG mentionnés ici ne doivent pas être considérés comme des recommandations, mais simplement comme des exemples.</p>
Les participantes	<p>Les participantes désignent les femmes qui bénéficient des services fournis par les Acteurs WEE. Les participantes peuvent être des femmes vivant dans des pays en développement qui possèdent des entreprises, exercent des activités de subsistance, sont des clientes des établissements de crédit, ou participent à des formations pour accroître leur accès aux opportunités économiques. Selon les acteurs du WEE, elles peuvent également être appelées clientes, bénéficiaires ou membres.</p>
Boîte à outils RICHES	<p>Une collection d'outils qui visent à évaluer et à sensibiliser les acteurs du WEE et leurs participants sur les risques du travail préjudiciable pour les enfants et les adultes. Ces outils ont pour but d'atténuer ces risques. La boîte à outils de RICHES comprend : un portail en ligne permettant d'y avoir accès, des évaluations des risques et des diagnostics permettant d'évaluer les risques de travail préjudiciable pour les enfants, des études de marché et des outils de suivi et d'évaluation, un programme de formation basé sur le dialogue sur support papier et vidéo, une formation du personnel de gestion et de première ligne, des guides pour établir des liens avec les organisations de protection de l'enfance et faciliter les dialogues au sein des ménages et des communautés.</p>
L'autonomisation économique des femmes (WEE)	<p>L'autonomisation économique des femmes est un processus par lequel les femmes augmentent leur capacité à réussir en tant que participantes égales et actives dans l'économie. Il s'agit notamment de l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources humaines, économiques et sociales et du contrôle qu'elles exercent sur ces ressources (pouvoir sur) ; de leur capacité individuelle à prendre des décisions indépendantes dans leur intérêt, celui de leur famille, de leur communauté et de leur pays (pouvoir sur) ; de leurs atouts personnels, notamment leurs connaissances, leurs compétences, leur confiance en elles-mêmes, leur résilience et leur capacité à prendre et à gérer des risques (pouvoir dans) ; et de leurs atouts collectifs, tels que les services de soutien et les réseaux (pouvoir avec). L'autonomisation économique des femmes est essentielle pour atteindre l'égalité des sexes, la réduction de la pauvreté, la croissance économique et d'autres objectifs de développement durable.</p>
Acteur ou initiatives d'autonomisation économique des femmes (WEE)	<p>Il s'agit généralement d'entités ou de personnes qui soutiennent le développement ou l'expansion des entreprises féminines, fournissent des moyens de subsistance ou des services financiers et/ou soutiennent les femmes (au niveau mondial) dans leurs efforts pour accroître leur accès aux opportunités économiques, en particulier celles qui vivent dans des pays en développement. Les acteurs WEE peuvent être des institutions de microfinance, des</p>



	organisations de soutien aux groupes d'épargne, des organisations non gouvernementales, des donateurs, des investisseurs ou des programmes gouvernementaux.
--	---



Remerciements

L'évaluation des risques a été réalisée par Bobbi Gray avec le soutien d'Amelia Kuklewicz de la Fondation Grameen et de Chris Camillo et Deepa Ramesh de L'association du barreau Américain - Initiative sur les règles de droit (ABA ROLI). Les graphiques ont été conçus par Lilli Beth Gelvezon, une consultante indépendante et Jenna Smith de la Fondation Grameen. L'édition finale a été réalisée par Jenna Smith.

L'équipe tient à exprimer sa gratitude à Sarah Sunderlin Simpson du Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des personnes (OCFT) pour son encadrement, son travail d'édition, sa contribution à la conception et son soutien pendant la conception de cet outil. L'équipe remercie également Tanya Shugar, de l'OCFT, qui a pris le temps de revoir les ébauches et de fournir une aide à la conception et à l'édition.

Enfin, l'équipe exprime sa profonde gratitude à tous ceux qui ont aidé à organiser et à participer aux formations pilotes et aux événements d'apprentissage, en particulier pour leurs idées créatives, leurs recommandations et leurs suggestions qui ont permis d'affiner cet outil. En particulier, l'équipe tient à remercier les personnes suivantes

- Amelia Greenberg, Groupe de Travail de Performance Sociale (SPTF)
- Johanna Ryan, Vision Fund International, Royaume-Uni
- Jennifer Denomy, Mennonite Economic Development Associates (MEDA)
- Brenda Estardo et Alvin Dacoroon, Community Economic Ventures, Inc. (CEVI), les Philippines
- Hans Kevin Madanguit, SPARK, les Philippines
- CONAMUS, le Salvador
- CREDICAMPO, le Salvador
- Adetunji Afolabi, Nigerian Microfinance Platform
- Abel Oveneri, LAPO Microfinance Bank, Nigéria
- Kenneth Okakwu, Institut LAPO pour la microfinance et le développement des entreprises, Nigéria
- Edgar Aguilar Paucar et Patricia Richter, Organisation internationale du travail (OIT)



« L'évaluation des risques dans le cadre de RICHES » par Bobbi Gray, Amelia Kuklewicz, Chris Camillo et Deepa Ramesh du projet RICHES financé par le département du Travail des États-Unis, dirigé par le bénéficiaire de la subvention, la Fondation Grameen USA, en partenariat avec l'association du barreau américain - Initiative sur les règles de droit sous licence [CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/). Grâce à cette licence Creative Commons, vous êtes autorisé à modifier, transformer et améliorer ce matériel.

Pour citer cet ouvrage, nous proposons la citation suivante :

Gray B, Kuklewicz A, Camillo C, Ramesh D. (2021). L'évaluation des risques dans le cadre de RICHES. Fondation Grameen et l'association du barreau Américain - Initiative sur les règles de droit.

<https://grameenfoundation.org/riches/riches-toolkit/risk-assessments>



Si ce travail doit être adapté pour un usage privé ou commercial, nous encourageons la mention suivante :

La présente œuvre, « [NOM DE VOTRE DERIVATION/ADAPTATION] » est un dérivé de « [L'évaluation des risques dans le cadre de RICHES](#) » sous licence [CC BY 4. 0](#) développé par Bobbi Gray, Amelia Kuklewicz, Chris Camillo et Deepa Ramesh du projet RICHES financé par le Département du travail des États-Unis, Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des personnes, dirigé par la [Grameen Foundation USA](#) en partenariat avec la [L'association du barreau Américain - Initiative sur les règles de droit](#). Ce document ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques du Département du travail des États-Unis, et la mention de noms commerciaux, de produits commerciaux ou d'organisations ne sous-entend pas l'approbation du gouvernement des États-Unis. Ce document ne saurait être considéré comme une approbation de la Grameen Foundation USA ou de l'association du barreau Américain - Initiative sur les règles de droit.